

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Séance ordinaire du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-et-un mars à dix-huit heures

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 25
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
Le 14 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 14 mars 2024

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, MME FRANÇOISE CARRERE, MME PATRICIA RICHAUD, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN A MME SYLVETTE GILL, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, M. MICHEL VIDAL A MME FRANÇOISE CARRERE, MME FLORENCE GOURLOT A MME MARIE-JOSE AUNAVE

ABSENTS : M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte MACHARD

Délibération
n°2024-032

Création d'un emploi
d'ingénieur territorial à
temps complet
/ APPROBATION

Rapporteur : M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

L'agent en charge du service des déchets, recruté sur le grade d'adjoint administratif le 5 juillet 2021, a réussi le concours d'ingénieur territorial en date du 19 décembre 2023.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi d'ingénieur territorial sur lequel l'agent va être nommé et la suppression concomitante de l'emploi d'adjoint administratif correspondant à son grade actuel.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} avril 2024,

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 084-248400160-20240321-DEL2024_032-DE



**Délibération
n°2024-032
Création d'un emploi
d'ingénieur territorial à
temps complet
/ APPROBATION**

Approuve la suppression concomitante de l'emploi d'adjoint administratif correspondant au grade actuel de l'agent qui va être promu,

Dit que cet agent sera classé à l'échelon 1 du grade d'ingénieur territorial, rémunéré sur la base de l'indice brut 444 de la grille indiciaire de la Fonction publique et affilié au régime de retraite de la CNRACL,

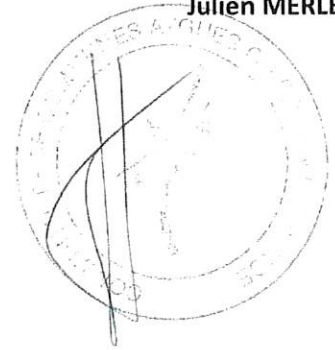
Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le : 29/03/2024

Et publié

Le : 29/03/2024

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citovens » accessible par le site internet www.telerecours.fr